



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Ministère du travail, de la santé, des solidarités et  
des familles

DIRECTION DE LA RECHERCHE DES ETUDES DE  
L'EVALUATION ET DES STATISTIQUE

**MARCHÉ PUBLIC**  
ACCORD-CADRE DE  
SERVICES

Prestations de secrétariat de  
rédaction et graphiques pour  
les publications et les supports  
de communication de la DREES  
et de la DARES

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	PRA007255
Date limite de remise des plis	<b>12 / 09 / 2025 à 12 heures</b>
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)



## SOMMAIRE

### Table des matières

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT .....	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE.....	4
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	6
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	16
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....	18
6. ANNEXES 1 : CAS PRATIQUE LOT1 .....	19
7. ANNEXES 2 : CAS PRATIQUES LOT2 .....	19

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

DIRECTION DE LA RECHERCHE DES ETUDES DE L'EVALUATION ET DES STATISTIQUE

Représentant : Le Directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Adresse : Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

14 Avenue Duquesne

Paris

75007 Paris

Site internet : <https://sante.gouv.fr> <https://solidarites.gouv.fr> <https://travail.gouv.fr>

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestations de secrétariat de rédaction et graphiques pour les publications et les supports de communication de la DREES et de la DARES.**

(Doublon)

*Lot n° 1 : Prestations éditoriales (secrétariat de rédaction, coordination et suivi d'édition)*

*Lot n° 2 : Prestations graphiques (conception graphique, maquettage)*

Code CPV	Libellé CPV
79822500-7	Services de conception graphique
92312211-3	Services d'agences de rédaction
79970000-4	Services d'édition

## ■ Caractéristiques principales du marché :

 Objet du contrat	Prestations de secrétariat de rédaction et graphiques pour les publications et les supports de communication de la DREES et de la DARES
 Acheteur	Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de services
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	France Métropolitaine
 Durée	12 mois - 3 reconductions
 Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale - Critère environnemental
 Variation des prix	Révisables (formule)
 Nature des prix	Prix unitaires

## ■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai
Lot n°1	<p>Prestations éditoriales (secrétariat de rédaction, coordination et suivi d'édition) - à bons de commande avec un minimum et un maximum : <i>Prestations secrétariat de rédaction, coordination et suivi d'édition</i> –</p> <p>Estimation financière totale du projet : 460 000,00 € HT</p> <p>montant minimum 80 000 € HT</p> <p>montant maximum 1 080 000 € HT sur sa durée totale du marché</p> <p>(CPV 92312211-3 : Services d'agences de rédaction)</p>
Période ferme	Période initiale - à bons de commande (se référer au bordereau des prix unitaires), 12 mois
1 <sup>er</sup> Reconduction	12 mois à compter Reconduction tacite
2 <sup>eme</sup> Reconduction	12 mois à compter Reconduction tacite
3 <sup>eme</sup> Reconduction	12 mois à compter Reconduction tacite
Lot n° 2 :	<p>Prestations graphiques (conception graphique, maquettage) - à bons de commande avec un minimum et un maximum : <i>Prestations graphiques (conception graphique, maquettage)</i> –</p> <p>Estimation financière totale du projet : 680 000,00 € HT</p> <p>montant minimum 80 000 € HT</p> <p>montant maximum 1 360 000 € HT sur sa durée totale du marché</p> <p>(CPV 79822500-7 : Services de conception graphique)</p>
Période ferme	Période initiale - à bons de commande (se référer au bordereau des prix unitaires), 12 mois
1 <sup>er</sup> Reconduction	12 mois à compter Reconduction tacite
2 <sup>eme</sup> Reconduction	12 mois à compter Reconduction tacite
3 <sup>eme</sup> Reconduction	12 mois à compter Reconduction tacite

**Définitions :**

Lot	: Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Période	: Durée définie d'exécution du contrat reconductible

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1<sup>o</sup> - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (référence : PRA007255).

Les candidats sont vivement invités à s'identifier lors du téléchargement des documents de la consultation.

Les éventuelles modifications ne pourront en effet être communiquées qu'aux seuls candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier. Les candidats qui auront téléchargé anonymement les documents de la consultation ne pourront pas être destinataires des informations transmises par le pouvoir adjudicateur en cours de consultation. Les candidats doivent impérativement prendre en compte ces modifications lors du dépôt de leurs offres. Le cas échéant et si nécessaire, les candidats ayant déjà déposé une offre doivent impérativement déposer une nouvelle offre prenant en compte les modifications apportées aux documents de la consultation.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le présent règlement de consultation commun aux deux lots et ses annexes
  - Annexe 1 cas pratique lot 1 ;
  - Annexe 2 cas pratiques lot 2 ;
- le bordereau des prix unitaires (BPU) /DQE du lot 1 ;
- le bordereau des prix unitaires (BPU) /DQE du lot 2 ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux deux lots ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun aux deux lots
- l'annexe EPEC (annexe à l'AE)
- Cadre de réponse technique du lot 1
- Cadre de réponse technique du lot 2

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Modifications de détail de consultation des documents**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au **plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement fixée ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur. Les candidats identifiés sont informés du report de la date limite de remise des plis.

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

#### ■ Questions – Réponses et renseignements complémentaires

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (références : PRA007255).

Les questions et les demandes de renseignements complémentaires peuvent être reçues jusqu'au 9ème jour avant la date limite de remise des offres.

**Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires reçues en temps utile (au plus tard 9 jours avant la date de réception des offres) sont transmises aux opérateurs économiques au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.**

Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement fixée ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date est reportée par l'acheteur. La durée de la prolongation du délai est proportionnée à l'importance des modifications apportées aux documents de la consultation. Les candidats identifiés sont informés du report de la date limite de remise des plis.

**Par ailleurs tous les échanges auront lieu exclusivement via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE). Aucune information ou réponse ne sera apportée par mail ou par téléphone.**

## 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

#### ■ Présentation de l'offre :

L'offre du candidat comporte les pièces suivantes :

- le cadre de réponse technique du lot concerné dûment renseigné
- la réponse au cas pratiques du lot concerné
- le bordereau de prix (BPU) lot concerné dûment renseigné
- le cas échéant, la demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement ainsi que les contrats de sous-traitance.

#### ■ Réponse et groupement :

**Les opérateurs économiques peuvent se porter candidats sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, conformément à l'article R2142-20 du code de la commande publique sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.**

**Les candidats sont informés que le(s) marché(s) sera (seront) conclu(s) avec des candidats individuels ou des groupements dont le mandataire est solidaire.**

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'Etat n°436532 du

08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

#### ■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

#### ■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Capacité économique et financière</b>	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
<b>Capacité technique et professionnelle</b>	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Références	<i>Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte ;</i>
<b>Niveau minimum de capacité : minima exigés</b>	
<b>Chiffre d'affaires réalisé en 2024 dans le domaine d'activité concerné par le présent marché public</b>	<i>Le candidat doit justifier, pour l'année 2024, d'un chiffre d'affaires minimum dans le domaine d'activité concerné par le présent marché public, supérieur ou égal à : Pour le lot 1, minimum 10 000 € TTC ; Pour le lot 2, minimum 10 000 € TTC</i>

#### ■ **Présentation des documents :**

Les candidats ont le choix de présenter leur candidature sous forme de document unique de marché européen électronique (DUME) en utilisant le service DUME ou le service exposé de PLACE sous forme de candidature standard en utilisant les formulaires DC1 et DC2 ou équivalents.

*Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.*

### **Candidature hors DUME**

Les soumissionnaires doivent transmettre les documents et renseignements suivants :

- En cas d'attribution de l'accord cadre à un groupement d'opérateurs économiques, un document d'habilitation devra être signé par chaque membre du groupement lors de la phase d'attribution ;
- Lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou équivalent, dûment rempli, et daté. Dans le cas d'un groupement d'entreprises, le formulaire DC1 sera complété pour chaque membre du groupement ;
- Déclaration du candidat ou formulaire DC2 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), ou équivalent, dûment rempli et daté ;

**Les candidats renseignent notamment les parties suivantes du DC2 :**

#### CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

**Rubrique F1 et F2 « Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement » :**

- **Chiffre d'affaires annuel « général » des 3 derniers exercices disponibles ;**

Les chiffres d'affaires demandés portent au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

- **Chiffre d'affaires annuel « domaine d'activité faisant l'objet du marché public » des 3 derniers exercices disponibles ;**

Le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

**Le candidat devra indiquer clairement le chiffre d'affaires réalisé en 2024 dans le domaine d'activité concerné par le présent marché public. Ce chiffre d'affaires permettra d'évaluer si le candidat dispose des capacités minimales exigées à l'article 3.**

*Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.*

#### CAPACITES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES

**Rubrique G1 « Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement » :**

- **Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.** Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte ;

**Le candidat privilégiera les réalisations portant sur le domaine de l'accord-cadre.**

- **Les effectifs moyens annuels et le nombre de cadres pendant les 3 dernières années ;**

L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

L'acheteur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises.

#### **Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME)**

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un DUME électronique, disponible depuis cette adresse :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Des renseignements complémentaires au sujet du DUME électronique sont disponibles à :  
<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/pour-les-entreprises/>

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME en renseignant uniquement la partie IV – « indication globale pour tous les critères de sélection », concernant :

- **Chiffre d'affaires annuel « général » des 3 derniers exercices ;**
- **Chiffre d'affaires annuel « domaine d'activité faisant l'objet du marché public » des 3 derniers exercices disponibles ;**

**Le candidat devra indiquer clairement le chiffre d'affaires réalisé en 2024 dans le domaine d'activité concerné par le présent marché public. Ce chiffre d'affaires permettra d'évaluer si le candidat dispose des capacités minimales exigées à l'article 3.**

- **Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.** Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte ;

**Le candidat privilégiera les réalisations portant sur le domaine de l'accord-cadre.**

- **les effectifs moyens annuels et le nombre de cadres pendant les 3 dernières années ;**

**APTITUDE :** L'acheteur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en cochant uniquement la partie IV du DUME –α « indication globale pour tous les critères de sélection ».

Déclaration de sous-traitance via le DUME :

Si le soumissionnaire s'appuie sur un ou des sous-traitants ou d'autres opérateurs pour faire acte de candidature, il renseigne la partie II-C du DUME et fournit pour chacun de ces sous-traitants un formulaire DUME distinct signé par le sous-traitant et contenant les informations des sections A et B de la partie II ainsi que celles de la partie III et, le cas échéant, les parties IV et V.

Si le soumissionnaire ne s'appuie pas sur de la sous-traitance pour faire acte de candidature mais qu'il a l'intention de sous-traiter une part du marché, il renseigne la partie II-D du DUME et fournit les informations figurant dans les parties II-A et B et III pour chacun de ces sous-traitants.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une

interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

En application de l'article R2151-6 du Code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. En cas d'envois successifs, seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis.

Chaque pli est considéré comme une offre. Dès lors, si le soumissionnaire est amené à compléter sa candidature et/ou son offre avant la date limite de remise des plis, il devra procéder à un nouvel envoi intégral comprenant l'ensemble des pièces exigées aux titres de l'offre ou de candidature.

Les plis antérieurs seront rejétés sans être examinés.

**En cas d'oubli, d'erreur ou de volonté de modification du dossier transmis, le candidat doit déposer, avant la date limite de remise des plis, un nouveau pli complet intégrant l'ensemble des documents exigés dans le règlement de la consultation.**

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées en page de garde. Les plis qui sont reçus ou remis après ces date et heure ne sont pas ouverts.

Les plis et la "copie de sauvegarde" parvenus hors délai sont inscrits au registre des dépôts et sont rejétés.

**Attention, les plis dont le chargement a commencé avant la date et l'heure limite mais s'est achevé hors délai sont éliminés par l'acheteur.**

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront dans la rubrique « aide » de PLACE plusieurs documents et informations :

- guide utilisateur téléchargeable, précisant les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques ;
- mode opératoire DUME pour les opérateurs ;
- assistance téléphonique ;
- module d'autoformation à destination des opérateurs ;
- foire aux questions ;
- lien vers des documents de référence ;
- outils informatiques.

Les candidats ou les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils doivent également prévoir le temps nécessaire pour que le dépôt soit effectif dans le délai fixé par l'acheteur, notamment lorsque les fichiers sont volumineux et/ou si le réseau à un faible débit. Attention, les plis dont le téléchargement a commencé avant la date et l'heure limite mais s'est achevé hors délai sont éliminés par l'acheteur.

Par ailleurs, la plate-forme déconnecte automatiquement l'utilisateur en cas d'inactivité

supérieure à trente minutes.

Les candidats ou les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

### **Présentation des dossiers et format des fichiers**

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image

jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts, etc.

### **Horodatage**

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

### **Copie de sauvegarde papier/physique**

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde, transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;
- Intitulé de la consultation ;
- Nom ou dénomination du candidat.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les deux cas suivants :

- En cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- En cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si un programme informatique malveillant est détecté, la copie de sauvegarde est écartée par l'acheteur.

La copie de sauvegarde ouverte est conservée en cas d'ouverture conformément aux dispositions des articles R.2184-12 et R.2184-13 du code de la commande publique. Si au

contraire elle n'a pas été ouverte ou si elle a été écartée suite à la détection d'un programme malveillant, celle-ci est détruite.

Le candidat qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante :

**Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles**

78/84 rue Olivier de Serres 75739 Paris 15

DFAS - Sous-Direction des Achats et du Développement Durable (SDADD)

Bureau des procédures de la commande publique (BPCP)

Numéro de bureau :

Consultation n°

**COPIE DE SAUVEGARDE**

**NE DOIT PAS ETRE OUVERT PAR LE SERVICE COURRIER**

**Copie de sauvegarde électronique**

Le dépôt d'une copie de sauvegarde électronique est autorisé dans la présente consultation.

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde électronique dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Le dépôt de la copie de sauvegarde électronique doit s'effectuer dans le respect des exigences de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du Code de la commande publique).

A cet égard, le candidat peut recourir :

- soit à une solution intégrée satisfaisant l'ensemble des exigences précitées,
- soit à plusieurs solutions dont la combinaison permet de satisfaire l'ensemble de ces exigences.

**A cet égard, le candidat trouvera en suivant le lien ci-après, la liste des produits autorisés pour l'envoi par lettre recommandée électronique des copies de sauvegarde :**

<https://www.ssi.gouv.fr/uploads/liste-produits-et-services-qualifies.pdf>

Il peut ainsi recourir à une solution lui permettant de s'identifier, d'indiquer le destinataire de son dépôt, d'horodater son pli puis de le mettre en ligne sur une plateforme de stockage sécurisée.

Avant l'échéance de la date de limite de remise des candidatures ou offres, l'acheteur devra être destinataire des données nécessaires pour pouvoir, au besoin, accéder de façon sécurisée à la copie de sauvegarde électronique.

Dès lors que le pli comporte des données à caractère personnel, la plateforme de stockage utilisée par l'opérateur économique respecte les exigences du Règlement Général pour la Protection des Données (ou bénéficier d'un régime de protection équivalent à celui du RGPD si l'hébergement est effectué dans un pays tiers à l'Union Européenne).

En tout état de cause, la solution retenue par l'opérateur garantit la suppression des données dans un délai n'excédant pas celui de la durée de validité des offres de la présente consultation.

La copie de sauvegarde électronique ne peut être ouverte que dans les deux cas suivants :

- en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de

l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En termes d'horodatage, de sécurité et d'intégrité, un simple mail avec accusé-réception n'est pas suffisant et ne répond pas aux prescriptions de la présente clause.

En cas de question de la part d'un opérateur économique, les acheteurs pourront les orienter vers des services proposant la Lettre recommandée électronique, une solution d'envoi postale numérique ou des plateformes de transfert et de stockage des données par exemple.

#### **Antivirus**

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

#### **■ Régularisation des offres :**

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Précision des offres :**

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Cette demande ne peut aboutir ni à une négociation ni à une modification de l'offre

■ **Clause environnementale :**

L'utilisation d'outils numériques aura une part prépondérante dans l'exécution des prestations du présent marché. Aussi, les candidats présenteront dans le cadre de réponse technique leur politique en matière de réduction de l'empreinte carbone et de gestion des déchets électroniques. Il est attendu des candidats d'une part des réponses détaillées et d'autre part les justificatifs correspondants.

Politique relative à la gestion des déchets électroniques et à la réduction de son empreinte carbone :

Pour ce qui est des principaux équipements informatiques mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du présent marché, le soumissionnaire indiquera les dispositions mises en place concernant leur recyclage et leur réutilisation. Il précisera notamment la hiérarchie des modes de traitement exprimée à l'article L. 541-1 du code de l'environnement :

Préparation en vue de la réutilisation ;Recyclage ;Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;En dernier recours, élimination.

En cours d'exécution du marché, l'acheteur pourra demander au titulaire de lui fournir annuellement les justificatifs de sa politique en matière de réduction de l'empreinte carbone et de gestion des déchets électroniques. En cas de non-communication de ces éléments, l'acheteur se réserve le droit d'appliquer les pénalités prévues au présent CCAP.

■ **Clause d'insertion par l'activité économique :**

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, en incluant dans le cahier des charges de la présente consultation une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable à cet accord-cadre.

Pour l'exécution du marché, l'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion, le pouvoir adjudicateur a mis en place un dispositif d'accompagnement mis en œuvre par

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.

■ **Protection des données personnelles :**

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du présent marché public sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Le ministère des Comptes publics

59, boulevard Vincent Auriol

75703 Paris Cedex 13

Représentée par le Directeur des achats de l'Etat

Responsable de Traitement Opérationnel (RTO) :

La Direction des achats de l'Etat,

Représentée par le Directeur des achats de l'Etat

Coordonnées du délégué à la protection des données : [le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr](mailto:le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr)

**Base juridique du traitement :** c) et e) de l'article 6.1 du RGPD

**Finalité du ou des traitements :** suivi de la présente procédure de passation, attribution du marché public et obligations légales en matière de durée d'utilité administrative (DUA) applicable aux marchés publics.

**Destinataires ou catégorie de destinataires :** les données à caractère personnel concernées sont destinées exclusivement aux agents de l'Acheteur, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation puis de l'exécution du présent contrat.

**Durée de conservation :** ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles peuvent également s'opposer au traitement de ces données. L'exercice des droits d'information et d'accès aux données à caractère personnel peut être effectué auprès du délégué à la protection des données.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Pour le lot 1

Critère et pondération	Descriptif
Critère 1 : Valeur technique (50 %)	
Sous-critère 1 : Cas pratique 1-(20 %)	Qualité de la réponse aux exercices de relecture et de réécriture
Sous-critère 2 : Méthodologie de relecture simultanée de plusieurs ouvrages -(15 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse technique
Sous-critère 3 : Moyens humains dédiés à la mission-(15 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse technique
2. Prix TTC (40 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en TTC du DQE
3. Critère environnemental (10 %)	Critère environnemental (Le efforts consentis en matière de développement durable) est apprécié au regard du contenu du cadre de réponse technique

Pour le lot 2

Critère et pondération	Descriptif
Critère 1 : Valeur technique (50 %)	
Sous-critère 1 : Cas pratiques -(20 %)	Cas pratique 1 : Qualité de la réponse aux exercices de création graphique  Cas pratique 2 : Qualité de la réponse aux exercices d'exécution graphique
Sous-critère 2 : Méthodologie de mise en page simultanée de plusieurs ouvrages -(15 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse technique
Sous-critère 3 : Moyens humains dédiés à la mission-(15 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse technique
2. Prix TTC (40 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en TTC du DQE
3. Critère environnemental (10 %)	Critère environnemental (Le efforts consentis en matière de développement durable) est apprécié au regard du contenu du cadre de réponse technique

### Modalités spécifiques de notation des cas pratiques :

#### **Cas pratique 1 du lot 1 :**

Le cas pratique est noté sur 3 attendus.

L'attendu 1 est noté sur 4 paliers : 0/5 – 1/5 – 3/5 – 5/5 : La note de 0 est affectée lorsque « *Des erreurs orthographiques, grammaticales ou typographiques significatives et/ou non-respect des consignes* » sont constatées

**⚠ Important : Une note de 0 point à l'attendu 1 entraîne l'élimination automatique de l'offre du candidat.**

#### **Cas pratique 1 du lot 2 :**

Le cas pratique est noté sur 4 attendus.

L'attendu 1 est noté sur 4 paliers : 0/5 – 1/5 – 3/5 – 5/5 : La note de 0 est affectée lorsque « *La charte graphique n'a pas été respectée : les couleurs sont éloignées de celles imposées ET les différents éléments, y compris typographiques, ne sont pas corrects* »

**⚠ Important : Une note de 0 point à l'attendu 1 entraîne l'élimination automatique de l'offre du candidat.**

#### **Cas pratique 2 du lot 2 :**

Le cas pratique est noté sur 3 attendus.

L'attendu 1 est noté sur 4 paliers : 0/5 – 1/5 – 3/5 – 5/5 : La note de 0 est affectée lorsque « *La charte graphique n'a pas été respectée : les couleurs sont éloignées de celles imposées ET les différents éléments, y compris typographiques, ne sont pas corrects* »

**⚠ Important : Une note de 0 point à l'attendu 1 entraîne l'élimination automatique de l'offre du candidat.**

#### **Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

#### **■ Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

#### **■ Interdiction de soumissionner :**

Conformément aux dispositions des articles L. 2141-1 et suivants du Code de la commande publique relatives aux marchés publics, le candidat ne doit pas être dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner.

Lorsqu'un soumissionnaire se trouve, en cours de procédure, en situation d'interdiction de soumissionner, il en informe, sans délai, l'acheteur. En cas d'interdiction de soumissionner obligatoire, le soumissionnaire est automatiquement exclu de la procédure s'il ne régularise pas sa situation et ne démontre pas sa fiabilité en apportant les preuves qu'il a pris des mesures qui tiennent compte de la gravité et des circonstances particulières de l'infraction pénale, de la faute ou tout autre manquement.

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure. Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le candidat ou, en cas de groupement, par le mandataire du groupement. A défaut, le sous-traitant est exclu de la procédure et ses capacités ne seront pas prises en compte dans l'analyse de la candidature.

■ **Conditions de participation :**

Dans le cadre de la consultation, l'acheteur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Le candidat doit justifier, pour l'année 2024, d'un chiffre d'affaires minimum dans le domaine d'activité concerné par le présent marché public, supérieur ou égal à :

- Pour le lot 1, minimum 10 000 € TTC ;
- Pour le lot 2, minimum 10 000 € TTC.

■ **Mise au point :**

Il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre de clarifier les aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci. Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.

.

.

■ **Signature de l'accord cadre :**

L'accord-cadre est signé par le soumissionnaire retenu à qui il est envisagé d'attribuer le marché au moyen de l'acte d'engagement (formulaire ATTRI1) que lui adresse l'acheteur.

L'accord-cadre doit être signé par une personne habilitée à engager le candidat.

Si le signataire n'est pas un représentant légal de l'opérateur économique, il fournit l'acte lui donnant le pouvoir de signer.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 9 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

#### ■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Paris  
7 rue de Jouy  
Paris  
75181 Paris Cedex 04  
Téléphone : 01 44 59 44 00  
Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)  
Site internet : [paris.tribunal-administratif.fr](http://paris.tribunal-administratif.fr)



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)  
[Formulaires candidats \(DAI\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)

## **6. ANNEXES 1 : CAS PRATIQUE LOT1**

## **7. ANNEXES 2 : CAS PRATIQUES LOT2**